

COMMUNE DE MARIN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2020

A l'ordre du jour :

- Vote des budgets primitifs 2020
- Vote des subventions aux associations
- Mise à jour du tableau des emplois
- Approbation du Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS)
- Fixation du prix de l'eau 2020/2021
- Acquisition de terrain pour les travaux d'aménagement et sécurisation chemin du Stade
- Annulation de loyer d'un local professionnel pour la période de confinement sanitaire
- Désignation des délégués du conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales
- Proposition de membres de la commission communale des impôts directs
- Désignation des représentants au conseil de surveillance de Chablais Habitat SEML
- Consultation sur la réédition d'un logo pour la Commune de Marin
- Questions diverses

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 22 juin 2020

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Présents Mmes et MM. Pascal CHESSEL, Caroline SAITER, Bernard DELORME, Carmen VIÑUELAS, Jérôme MOULLET, Vanessa MÉRIGUET, Gilbert NOIR, Paolo GAETANI, Christine LEFEVRE, Jacques MARILLET, Sylvaine FLORET, Stéphane PONCET, Aude RIGOLLET, Marin DAURIAT, Benoit TEPPE, Audrey BERNADON.

Excusés : Mme Colette DELALEX, donne pouvoir à Mme Vanessa MERIGUET
Mme Carine FERNEX, donne pouvoir à Mme Caroline SAITER
M. Sébastien BRELAT, donne pouvoir à Mme Audrey BERNADON

Le conseil a choisi pour secrétaire : M. Paolo GAETANI

Public : 6 personnes

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h00 par M. Pascal CHESSEL, Maire.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 9 juin 2020 : Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'apporter les précisions suivantes, conformément au déroulement de la séance : lors de la création des différentes commissions et désignation des délégués, les élus ont décidé à l'unanimité qu'il sera procédé au vote à main levée. Pour la désignation des délégués à la commission d'appel d'offres, il est précisé que le conseil municipal a procédé au vote à l'unanimité, de la liste de délégués titulaires, et à l'unanimité de la liste des délégués suppléants. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vote des budgets primitifs 2020

– Exposé de Mme SAITTE Caroline

Ce budget est présenté dans un contexte bien particulier déterminé et rythmé à la fois par le calendrier électoral qui a eu pour effet de reporter de trois mois son vote, ainsi que par les circonstances brutales et imprévisibles du COVID.

Cette proposition budgétaire a été collégalement validée par la commission finance qui s'est réunie le 15 juin 2020 ; elle est le fruit d'un travail préalable de priorisation et d'estimation des besoins issus des travaux des commissions – et sous la responsabilité des adjoints.

Le budget primitif permet de provisionner les dépenses obligatoires ainsi que les dépenses pour des opérations nouvelles nécessaires au regard des besoins diagnostiqués, priorités dans le cadre d'une démarche à fois pragmatique, préventive et prospective ;

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant et promouvant le niveau et la qualité des services publics rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'État, du conseil départemental et de la Région ainsi que de l'intercommunalité chaque fois que possible.

Ainsi, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il ne peut être dépassé en cours et jusqu'à la fin de son exercice.

Evolution pluriannuelle de certaines données financières.

- Dotation globale de fonctionnement de 220 951 € en 2020 : baisse constatée de 99 293 € entre 2014 à 2020, soit – 31,51 %
- Dotation de solidarité rurale de 27 245 € : hausse de 7 638 € entre 2011 et 2020, soit +31,51 %
- Fiscalité reversée à l'Etat dépense estimée à 102 500 en 2020 : en hausse de 15,7 % depuis 2011

Le budget communal se compose de trois budgets distincts à savoir ; le budget principal, le budget annexe de l'eau et le budget annexe des caveaux.

Pour le budget principal, les sources de recettes sont :

1. Les impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière),
2. Les dotations de l'Etat,
3. Les subventions du département, de la région ainsi que
4. Le recourt à l'emprunt pour investir dans des équipements durables.

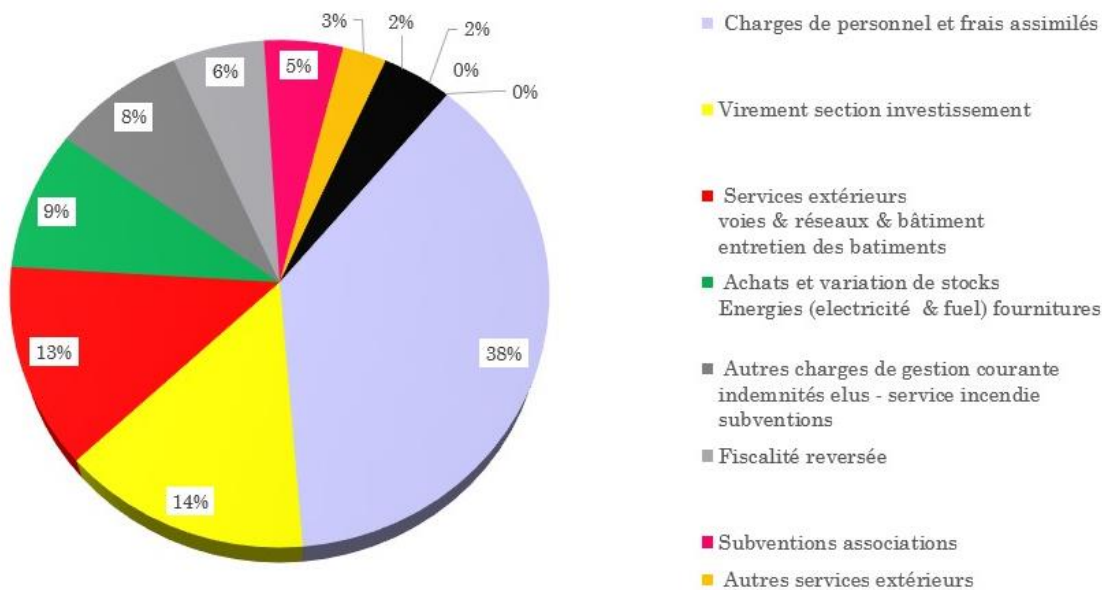
Les dépenses peuvent-être de trois types,

1. Les dépenses de fonctionnements,
2. Les dépenses d'équipements : acquisitions de mobilier, matériel, informatique, véhicules, biens immobiliers, études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
3. Le remboursement des emprunts.

Durant la période COVID-19, la commune dû faire face à des dépenses imprévues tel que l'achats de masques et produits d'entretien spécifique et a fait appel à l'association Familles Rurales pour assurer la prestation d'accueil de loisirs depuis la réouverture des écoles. De plus, une perte de recette sera de l'ordre de 10.000 € sur les locations des salles communales.

Les membres du conseil municipal ont reçu, préalablement à la séance, les projets de budgets détaillés. Les principaux postes sont présentés lors de la séance :

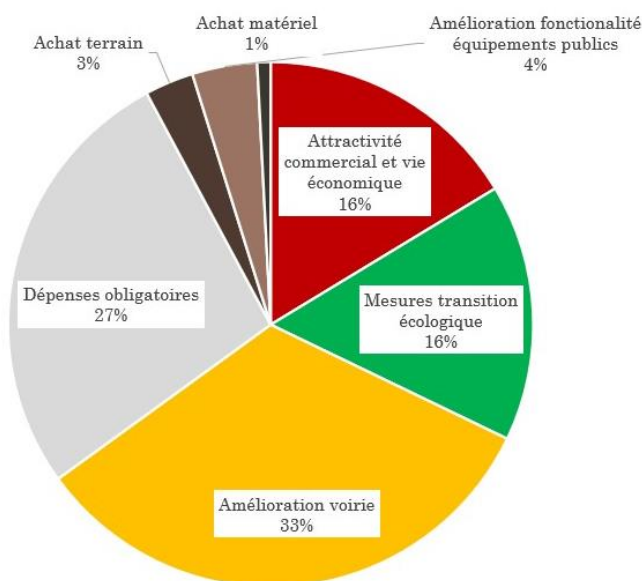
1) Dépenses de fonctionnement :



2) Dépenses d'investissement :

Les principaux projets portent sur des achats de terrain, achats de matériel pour la voirie, matériel informatique, mobilier pour la cantine, la mairie et bibliothèque, l'aménagement d'un local d'archives à la mairie, des travaux dans les écoles, au hangar technique, pose de carrelage et sanitaire dans le local commercial de Rouchaux (les travaux seront réalisés lorsque le locataire sera défini afin d'adapter les sanitaires à l'utilisation des locaux), aménagement du chemin du Stade et réfection de voiries communales.

Concernant la voirie communale, les travaux d'entretien courant se trouvent en section de fonctionnement. Les dépenses d'investissement concernent la réfection de grosse section de voirie.



3) Principaux ratios :

Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 499 157,55 €/1840 habitants = 814,76 €
Produit des impositions directes/population :	823 816 € /1840 habitants = 447,73 €
Recettes réelles de fonctionnement/population :	1 574 516 € / 1840 habitants = 855,72€
Encours de la dette / population au 01/01/2020 :	1 008 748,10 / 1840 habitants = 548,23 €

L'encours de la dette a baissé, il était de 950 € il y a trois ans.

Une question est posée au sujet du poste « communication » prévision de 5.000 € : il s'agit de la mise en page et l'impression des supports de communication tel que la lettre d'information exceptionnelle qui a été distribuée en juin. S'il est prévu de faire plus d'évènements, cela engendrera plus de communication pour attirer les habitants sur les évènements. La question se pose d'une communication plutôt numérique pour diminuer le papier et les coûts. Cela sera abordé en commission communication, mais d'une manière générale il y a une demande forte de la population d'avoir une information directe via des flyers. Elle n'a pas le réflexe d'aller aux panneaux d'affichage et le tout numérique ne convient pas à tous. L'envoi par mail n'est pas envisageable, sauf à proposer une inscription volontaire. La démarche écologique est à garder en vision dans la réflexion de la commission communication.

Le budget annexe de l'eau : le déficit qui a été constaté en fin d'exercice 2019 doit être couvert par une participation du budget principal. La compétence sera transférée au 1^{er} janvier 2021 à l'intercommunalité.

Le budget annexe des caveaux porte sur la construction et la vente de caveaux au cimetière. Soumis à la TVA et à une comptabilité de stock, c'est un budget d'opérations plutôt techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix « pour » et 3 abstentions, approuve les budgets primitifs 2020 qui s'équilibrent en recettes et dépenses comme suit :

	Budget principal	Budget annexe de l'eau	Budget annexe caveaux
Section de fonctionnement	1 782 289,55	243 278,00	56 467,90
Section d'investissement	1 862 378,00	81 591,69	56 467,90

Une note de présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles et sera annexée au budget (article L2313-1 et L5211-36 du CGCT).

– Vote des subventions aux associations

Exposé de Mme Vanessa MERIGUET

22 demandes de subventions ont été présentées, dont 12 ne correspondent pas aux critères définis qui sont : avoir son siège sur la Commune et proposer des actions sur le territoire de Marin. 10 dossiers ont donc été étudiés par les commissions Vie Associative et Finance. Les autres associations qui sont habituellement subventionnées n'ont pas encore déposé leur demande.

Parmi les dossiers étudiés :

- Léman Rock Fest qui avait organisé la Fête de la musique l'année dernière, organisera un évènement musical à l'occasion du prochain forum des associations début septembre.
- Art terre porte le projet de verger communal, les actions qui n'ont pas pu avoir lieu ce printemps sont reportées à l'automne.

- Familles Rurales : la commune a sollicité l'association, pour mettre en place en urgence un service d'accueil de loisirs des enfants pendant le temps scolaire à partir du 12 mai 2020. Ce service a été mis en place pour permettre la réouverture des écoles maternelle et élémentaire dans le respect les directives d'accueil des élèves par demi-classe, établies par le protocole sanitaire guide du Ministère de l'Education Nationale. La commune se doit d'intervenir par une aide exceptionnelle pour équilibrer son budget en particulier les frais de personnel de l'association puisque ce service est totalement gratuit pour les familles.
- Concernant l'équipe mobile psychosociale (demande non encore présentée) une demande est faite depuis trois ans pour un financement par l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'attribution des subventions suivantes :

Centre communal d'action sociale.....	5 000,00 €
Coopérative La Maringonne école primaire.....	5 025,00 €
Familles Rurales de Marin (fonctionnement).....	11 005,00 €
Familles rurales activités sous contrat CEJ.....	1 949,57 €
Familles rurales activités extra-scol CEJ.....	5 000,00 €
Familles Rurales accueil loisirs temps scolaire <u>exceptionnel COVID</u>	7 941,00 €
Assoc parents et tout petits La crèche parentale.....	500,00 €
ATEL scolaire (sorties ski enfants°.....	1 085,00 €
ART TERRE (projet verger communal).....	1 450,00 €
Jeunesse Musicale de France.....	350,00 €
Marin tennis club.....	850,00 €
Léman Rock Fest.....	1 000,00 €
Association guides du patrimoine.....	90,00 €
Total attribué aux associations...	36 245,57 €
Reste disponible sur le budget total pour les associations restantes.	7 754,43 €

- Mise à jour du tableau des emplois

Exposé de M. Pascal CHESSEL

Le tableau des emplois du personnel communal doit être mis à jour au vu des différentes délibérations portant modifications et créations de postes qui sont intervenues dans l'année. Peu de changement durant l'année écoulée, sauf modification de temps de travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le tableau des emplois du personnel communal comme suit :

Catég.	GRADE	FONCTIONS	Temps de travail
	Filière technique	Service technique - voirie	
C	Agent de maîtrise principal	Responsable du service voirie, espaces verts, déneigement, agent polyvalent de la voirie	35
C	Adjoint technique ppal 1ère clas	Gestion du service de l'eau, agent polyvalent maintenance des bâtiments communaux et voirie	35
C	Adj. technique ppal 2ème clas	Agent polyvalent des services techniques, voirie, bâtiments	35
C	Adjoint technique	Agent polyvalent des services techniques / espaces verts, voirie	35
C	Adjoint technique	Agent polyvalent des services techniques, bâtiments, voirie	35
	Filière technique	Service entretien bâtiments et restaurant scolaire	
C	Adjoint technique pp 2ème clas	Ecole maternelle, assistance du personnel enseignant et entretien des locaux, surveillance au restaurant scolaire	32

C	Adjt technique ppal 2ème clas	Préparation et service au restaurant scolaire, entretien groupe scolaire, aide à la salle polyvalente	28
C	Adjt technique ppal 2ème clas	Entretien du groupe scolaire, surveillance/service restaurant scolaire	31
C	Adjoint technique	Entretien et états des lieux de la salle polyvalente, restaurant scolaire, ponctuellement entretien groupe scolaire	35
C	Adjoint technique	Entretien de la mairie et vestiaire sportif, service au restaurant scolaire	30
C	Adjoint technique	Entretien du groupe scolaire, surveillance/service restaurant scolaire	22
	Filière sociale		
C	ATSEM ppal 2ème classe	Ecole maternelle, assistance du personnel enseignant et entretien des locaux	29.5
C	ATSEM ppal 2ème classe	Ecole maternelle, assistance du personnel enseignant et entretien des locaux	29
	Filière culturelle	Bibliothèque	
C	Adjt du patrimoine ppal 2ème classe	Gestion de la bibliothèque	10
	Filière administrative		
A	Attaché	Secrétaire de mairie, finances, ressources humaines, conseil municipal, marchés, contrats, affaires juridiques	35
C	Adjt administratif ppal 1ère clas	Accueil - Secrétariat - Urbanisme - location des salles	35
C	Adjt administratif ppal 2ème cl	Accueil - Secrétariat - Etat-Civil - liste électorale - Service de l'eau	35

– [Approbation du Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable \(RPQS\)](#)

Exposé de M. Jérôme MOULLET

Le Code Général des Collectivités Territoriales par ses articles D.2224-1 à D.2224-5 impose qu'un rapport sur le prix et la qualité du service pour l'eau potable et pour l'assainissement (RPQS) doit être établi chaque année pour tous les services publics d'eau ou d'assainissement.

Ce document est notamment mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il est utile à plusieurs niveaux :

- Information des usagers dans un souci de transparence ;
- Evaluation de la qualité du service grâce aux indicateurs de performance ;
- Permet un meilleur contrôle des points à améliorer dans la gestion des services.

Le service dessert 820 abonnés (nombre en augmentation) soit 1840 habitants.

Le forage des Rippes a permis de prélever 55 099 m³, en baisse en raison de la période de sécheresse de l'été 2019, et 160.763 m³ ont été achetés aux Communes de Larringes et Thonon.

Le volume d'eau vendu 97 786 m³ est en baisse de 2,6 % et ce depuis la 2^{ème} année. Cela représente une consommation moyenne de 119,25 m³ par ménage, en baisse.

Un changement des UV courant 2018 a permis d'avoir une meilleure qualité de l'eau, taux de conformité : 100 %.

Le rendement du réseau a été amélioré de 6% suite à la réparation de fuites. Le budget d'investissement étant limité, les années précédentes avaient été consacrées au remplacement de pompes, des télécommandes d'automatismes et tableaux électriques.

Sur 2020, une recherche de fuite a été faite en partenariat avec la Commune de Châtel qui est équipée de matériel adapté. De nombreuses fuites ont pu être détectées et réparées pour un total de 14 m³/heures. Les secteurs concernés sont notamment Chullien, Chemin des Chénies, Les Fourches, Marinel, Les Bévères et une vanne du réservoir de la Gerbaz.

Une remarque est faite sur certaines données erronées (chiffres de 2018) dans le projet de RPQS, celles-ci seront corrigées.

Une question posée à savoir si c'est la dernière année de gestion avant transfert à la CCPEVA : oui, cependant la CCPEVA pourra encore déléguer à la Commune certaines choses.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2019, tel qu'il est annexé.

– **Fixation du prix de l'eau 2020/2021**

Exposé de M. Jérôme MOULLET

Vu la délibération du 25 juin 2019 fixant le prix de l'eau applicable à la facturation 2019/2020, Considérant que la compétence « eau » sera transférée à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2021 et vu que le prix actuel du m³ d'eau est plus élevé que le prix moyen de l'eau sur le territoire de la CCPEVA (1,51 €),

Le conseil municipal décide de reconduire, à l'unanimité, sans augmentation, les prix de l'eau pour la facturation 2020/2021 et approuver la grille des tarifs ci-après

Libellé	Tranches	TARIFS 2019/2020 Reconduits pour 2020/2021
Taux de variation		0%
m ³ d'eau vendu	de 1 à 300 m ³	1.56 €
	de 301 à 50.000 m ³	1.03 €
	de 50.001 à 100.000 m ³	0.81 €
	au delà de 100.000 m ³	0.59 €
Location de compteurs	de 12 ou 15 mm	13.27 €
	de 20 mm	17.51 €
	de 25 mm	25.99 €
	de 30 mm	29.14 €
	de 40 mm	36.79 €
	de 50 ou 60 mm	65.50 €
Entretien de branchement		28.93 €
Interventions diverses	L'heure de main d'œuvre	60.00 €

– **Acquisition de terrain pour les travaux d'aménagement et sécurisation chemin du Stade**

Exposé de M. Pascal CHESSEL

Par délibération du 21 janvier 2020, le conseil municipal a autorisé la signature d'un compromis de vente de parcelles que la Commune doit acquérir pour la réalisation des travaux d'aménagement du chemin du Stade et d'un tourne à gauche au carrefour de la VC avec la RD32. Il s'agit des parcelles propriétés des Consorts MOILLE.

- Parcelle AB 77 pour une superficie de 28 m² environ : cession au prix de 1,50 € (terrain agricole) et contreparties suivantes :
 - Aménagement d'un accès en remblais à l'herbage
 - Végétalisation en prairie des talus de raccordement au terrain naturel
 - Aménagement d'un passage bateau en bordures basses permettant le passage des véhicules
- Parcelle AB 341 d'une superficie de 90 m² environ au prix de 120 € le m² et contreparties suivantes :
 - Aménagement d'un bateau pour deux accès aux parcelles y compris revêtement bitumeux
 - Réalisation de deux branchements avec regards pour raccordement au réseau de collecte des eaux pluviales
 - Réalisation de deux branchements d'alimentation en eau potable
 - Adaptation du mur de soutènement
 - La viabilisation en réseaux secs sera coordonnée avec le Syndicat des énergies et de l'aménagement de la Haute Savoie (SYANE74)

Les propriétaires demandent au conseil municipal de réévaluer le prix de la parcelle AB 341 à 170 €, compte tenu de l'estimation du montant des travaux réalisés en contrepartie.

Une remarque est faite sur la délibération d'origine du 21 janvier. Il était écrit que les propriétaires acceptaient le prix de 120 €, alors qu'aujourd'hui ils demandent une négociation du prix. Effectivement, les pourparlers portaient sur l'ensemble de la convention et au vu du devis final des travaux, les propriétaires ont jugé que le prix était trop diminué par rapport à la valeur de départ estimée à 240 € avant déduction des travaux de viabilité.

La superficie fera l'objet d'un métrage précis après travaux. Dans l'immédiat un accord de principe du conseil municipal est nécessaire quant au prix de 170 € le m². Il est précisé que le terrain est situé en emplacement réservé au PLU et que, si un accord n'aboutit pas, il sera nécessaire de faire une DUP (déclaration d'utilité publique).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le prix de 170 € le m² pour la parcelle AB 341.

Annulation de loyer d'un local professionnel pour la période de confinement sanitaire

Exposé de M. Pascal CHESSEL

La Commune loue un local professionnel dans l'ancienne mairie depuis novembre 2019 à M. CARLIER Christophe, ostéopathe (local partagé avec le cabinet infirmier).

M. CARLIER a demandé un aménagement de son loyer car son activité a été totalement stoppée durant la période de confinement en raison des mesures sanitaires imposées pour faire face à l'épidémie de Covid-19, alors que son activité très récente commençait tout juste à fonctionner.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'annuler les loyers de M. CARLIER pour trois mois du 1^{er} avril au 30 juin 2020, soit une somme totale de 710,96 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'annulation des loyers de M. Christophe CARLIER pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020.

Désignation des délégués du conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales

Exposé de M. Pascal CHESSEL

Rappel du rôle de la commission de contrôle des listes électorales

La loi du 1^{er} août 2016 a réformé intégralement les modalités de gestion des listes électorales et créé un répertoire électoral unique et permanent dont la tenue est confiée à l'INSEE.

Les décisions d'inscription et de radiation de ces listes sont confiées au Maire et une commission de contrôle en charge de l'examen des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formés à posteriori par les électeurs concernés par des décisions de refus d'inscription ou de radiation.

La commission doit également s'assurer de la régularité de la liste électorale.

Composition de la commission

Pour une commune de plus de 1000 habitants et dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux, dont :

- Trois appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau, parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.
- Deux autres sièges, si deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, il s'agit des deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Le premier des trois membres de la commission est chargé de convoquer la commission

Les conseillers municipaux sont invités, dans l'ordre du tableau à faire connaître leur accord pour faire partie de la commission de contrôle des listes électorales.

Se déclarent prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales :

LISTE DE M. PASCAL CHESSEL :

1 – Mme VIÑUELAS Carmen

2 – M. NOIR Gilbert

3 – M. GAETANI Paolo

LISTE DE M. SEBASTIEN BRELAT :

1 – M. TEPPE Benoît

2 – M. BRELAT Sébastien

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Proposition de membres de la commission communale des impôts directes

Exposé de M. Pascal CHESSEL

Rôle de la commission :

Elle a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications dévaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Concernant les locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteur, tarifs et coefficients de localisation) :

Composition :

En application de l'article 1650 du code général des impôts, il convient, à la suite des élections municipales, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs, dont la présidence est assurée par le Maire (ou l'adjoint délégué).

Cette commission est composée :

Du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission

De six commissaires titulaires et six commissaires suppléants

La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur départemental des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal. Les personnes proposées doivent être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la Commune (taxes foncières, taxe d'habitations et cotisation foncière des entreprises).

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une liste de personnes représentant les différentes catégories de contribuables à proposer au Directeur des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose à Monsieur le Directeur des Finances Publiques la liste ci-après comportant vingt-quatre noms représentants chaque catégorie de contribuables pour établir la liste des commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs :

	Civilité	Nom	Prénom		Civilité	Nom	Prénom
1	M	RICHARD	Pascal	13	M	RUFFIER	Stéphane
2	M	FOLLIET	Olivier	14	M	RICHARD	Philippe
3	M	DELORME	Bernard	15	M	RICHARD	Georges
4	M	CURDY	René	16	M	VARICHON	Philippe
5	M	PARIAT	Bernard	17	Mme	MEYNET	Elisabeth
6	Mme	SALE	Sophie	18	M	DARROMAN	Alexandre
7	M	BLANC	Maurice	19	M	CHOPPARD	Pierre
8	M	PARIAT	Gilles	20	M	PARIAT	Raphaël
9	Mme	MANGE	Carine	21	Mme	JOURNET	Catherine
10	M	MAURICE	Yves	22	M	BINI	Roger
11	M	CHARPIN	Bernard	23	M	JANDIN	David
12	M	DARDOUILLET	Didier	24	M	GORBATY	Roland

– **Désignation des représentants au conseil de surveillance de Chablais Habitat SEML**

Exposé de M. Pascal CHESSEL

La Commune de Marin est actionnaire de la Société d'économie mixte locale « Chablais Habitat » qui a pour objet d'exercer les différents métiers liés à l'habitat afin d'agir dans le domaine du développement local. Elle peut pour le compte des personnes morales de droit public actionnaires, ou de toutes autres personnes de droit privé ou non, procéder à

- La construction ou l'aménagement sur tous terrains, d'immeubles collectifs ou individuels à usage principal d'habitation, la construction ou l'aménagement des services communs afférents à ces ensembles immobiliers ;
- La construction d'immeubles, autres que ceux réservés à l'habitation, complémentaires des activités ci-dessus ;
- La location ou la vente, la gestion pour son propre compte ou le compte d'autrui, l'entretien et la mise en valeur par tout moyen des immeubles construits ;
- La réalisation d'opérations d'aménagement urbain, de rénovation urbaine et de restauration immobilière, en conformité avec les conventions passées à cet effet avec les communes concernées dont elle aura été chargée en application de la législation en vigueur ;
- La réalisation, ou son concours à la réalisation de toute étude économique ou technique concernant l'aménagement urbain ;
- L'obtention de tous emprunts, ouverture de crédits ou avances, avec ou sans garantie ou hypothèque, en vue de la réalisation de l'objet social ;
- Toute intervention pour son propre compte ou pour le compte d'autrui liée directement ou indirectement à l'urbanisme et au développement local ;
- La société exercera, en particulier ces activités dans le cadre de conventions (mandats, concessions, prestations de services etc...)

- Elle pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par trimestre.

En qualité d'actionnaire, la Commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au conseil de surveillance, choisi parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que, habituellement le choix se portait de préférence sur l'adjoint en charge de l'urbanisme, puisque les sujets traités sont liés à l'urbanisme.

Se déclarent candidats : M. Bernard DELORME au poste de délégué titulaire et M. Benoit TEPPE au poste de délégué suppléant.

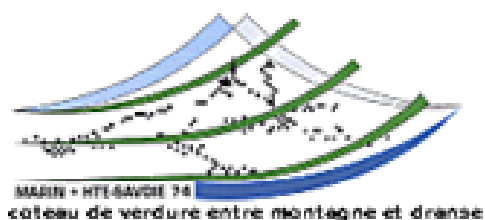
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède à l'élection des délégués à main levée (accord à l'unanimité). Sont élus au premier tour de scrutin et ont été déclarés :

- Délégué titulaire : M. Bernard DELORME (18 voix « pour » et 1 abstention)
- Délégué suppléant : M. Benoit TEPPE (18 voix « pour » et 1 abstention)

- Consultation sur la réédition d'un logo pour la Commune de Marin

Exposé de M. Pascal CHESSEL

Il est rappelé que la Commune utilise un logo depuis plus d'une vingtaine d'années qui représente l'identité visuelle de la Commune :



Ce logo est d'une faible définition, ce qui rend difficile son usage et sa reproduction dans les différents supports de communication. Le sujet a été abordé par la commission communication qui souhaite l'avis général du conseil municipal.

Le conseil municipal est donc consulté sur la possibilité de redéfinir un nouveau logo afin de donner une image graphique aisément reconnaissable et mémorisable, et d'un usage plus adapté aux moyens actuels de communication.

Coût approximatif pour une prestation de requalification du logo existant environ 500 € et coût d'une création nouvelle entre 800 et 1.000 €, auquel il faut ajouter la mise en œuvre (remplacement de l'ancien logo sur les supports existants : véhicules communaux et autres)

Plusieurs avis très différents sont exprimés :

- Le dessin est apprécié car il colle à l'environnement de la Commune
- S'il est conservé, il y a vraiment besoin d'améliorer la couleur et la définition
- Il manque l'aspect humain /habitat, le style est un peu vieillot
- Il existe depuis plus de 20 ans (réalisé par M. Jean bouvier au début du mandat de M. Stéphane Mériguet) et représente un patrimoine à laquelle certains sont attachés
- Serait-il possible d'imaginer un concours ? le rendu doit répondre à des critères graphiques, sorte de « charte » pour s'inscrire dans les bonnes pratiques de la communication

- Est-il possible d'avoir un avis des habitants à savoir ce qu'il considère important dans l'image de leur Commune
- Il est possible de créer un blason en parallèle

L'avis général est un accord de principe sur le fait que le logo a effectivement besoin d'une amélioration, la commission communication est sollicitée pour réfléchir à la solution la plus pertinente.

Questions diverses – Compte rendu des réunions des commissions :

- M. Stéphane Poncet rapporte les sujets traités à la 1^{ère} réunion de la commission communication :
 - Evolution du logo représentant la Commune
 - Programmation de ce qui est à faire cette année : une lettre d'information pour la rentrée de septembre
 - L'information sur les évènements à venir
 - Un bulletin municipal n'est pas prévu cette année, il pourra être fait après une année de réalisations
 - Le format gazette utilisé les années précédentes est à évaluer et à prioriser. Le format recto-verso noir et blanc, imprimé en mairie est d'un coût moindre.

- M. Jérôme Moullet : commission voirie le 23 juin.

La commission a fait le tour de la Commune afin de faire un état des lieux de la voirie.

Des devis de réfection des voiries avaient été demandés au préalable. Les travaux ont été priorisés sur le montant des crédits alloués à ce poste sur le budget. Une mise en concurrence permettra de gagner sur le prix global des travaux. Les secteurs priorisés sont :

- Chemin de Rogine, et de Rouchaux : 840 ML
- Chemin Frézier : 220 ML
- Chemin des Noyereaux : 1350 ML

Par ailleurs les travaux chemin du Stade et Chemin des Bans, marché déjà attribué, doivent démarrer prochainement.

Un certain nombre d'habitants se plaignent de la sécurité et souhaiteraient des dos d'ânes. Les demandes peuvent être discutées en comité de hameaux avant de remonter à la commission voirie. Cependant, d'une manière générale la commune n'est pas favorable à cette solution et elle est refusée sur les RD par la DDT, favorisant les chicanes.

Il est prévu de mettre le chemin des Bans en sens unique, sens descendant, après l'achèvement des travaux.

Concernant le carrefour de Sussinges, de nombreux courriers ont été fait en vue de l'installation de feu tricolore pour couper la vitesse, solution proposée à la DDT. Des accidents ont déjà eu lieu à cet endroit.

Chemin de la Poutavin, des accidents survenus vers les villas jumelées : à étudier pour une solution de protection dans le virage ou mettre le chemin en sens unique. Le problème se pose surtout lorsqu'il y a de la neige.

- M. Marin Dauriat : le comité Transition écologique s'est réuni pour la première fois jeudi 25 juin. Il a défini une liste de projets qui seront soumis à l'étude d'ici deux ans tels que : la mise en place de la réduction de l'éclairage nocturne, la mise en place d'un marché local/circuit-court, le développement des énergies renouvelables sur la commune, la définition de critères écologiques dans les projets portés en conseil municipal etc...

Le prochain projet soumis à l'étude sera la réduction de l'éclairage nocturne.

- Mme Caroline Saiter, commission développement durable : une réunion de la commission sera programmée fin septembre.

- Mme Christine Lefevre, réunion le 16 juin du comité vie associative - points abordés :

L'organisation du forum des associations le 5 septembre. Un courrier d'invitation a été adressé à toutes les associations, avec possibilité de faire une démonstration publique de leurs activités sur le forum. Leur réponse est attendue pour le 30/06. La prochaine réunion aura lieu le 16/07 pour établir le programme en fonction des associations participantes. Un apéro concert aura lieu au stade. L'organisation d'une petite restauration est proposée à une association volontaire. Un petit flyer sera réalisé par la commission communication avec le planning de la journée, en espérant que le contexte sanitaire permettra l'organisation de cette manifestation.

- Mme Carmen Viñuelas :

- Réunion le 25 juin du CCAS. Un bilan a été fait et une réflexion sur des idées nouvelles de sorties. Le CCAS n'est pas une association ni une commission, il a un statut particulier. Ses activités ne peuvent être divulguées, ni aucun nom des personnes prises en charge. Une 2^{ème} réunion est programmée en octobre.
- Les comités de hameaux commenceront à se réunir en septembre.

- M. Bernard Delorme, réunion du 25 juin de la commission d'urbanisme :

Il a été rappelé le rôle de la commission, afin d'appréhender ses obligations et ses responsabilités. La participation à cette commission exige discrétion et réserve. Rien ne doit sortir des dossiers au stade de l'instruction. Chacun doit apporter sa compétence sur la connaissance des règles du PLU et du territoire. Les membres doivent être solidaires sur le sujet. Il a souhaité associer la présence de l'agent communal en charge de l'urbanisme pour une bonne information. L'instruction des demandes de permis de construire ou de déclarations de travaux prend du temps, les réponses ne pourront pas être données tout de suite comme cela est souvent exigé par les habitants. L'étude des dossiers est faite en lien avec le service instructeur de la CCPEVA.

Plusieurs problèmes ont été exposés en commission et compte rendu de visites qu'il a effectuées sur le terrain :

- 1 cas d'un permis de construire ancien demandant un certificat de conformité, mais un balcon supplémentaire a été ajouté donc non conforme. La question se pose et réflexion sur la suite à donner : demande de déconstruction ?
- 1 contentieux avec saisie de la justice concernant la construction dans un secteur agricole d'un mât et panneau photovoltaïque sans autorisation ;
- 1 cas de dépôt de déchets et pollution d'un terrain.

Sur un secteur classé en OAP au PLU, Orientation d'Aménagement Programmé, c'est-à-dire que sur cet espace, les règles de construction sont déjà définies, la commune a reçu une proposition d'achat pour un prix de 700.000 € d'une société immobilière. Cette société sera reçue pour voir ce qu'il y a dans son projet et la conformité avec les règles fixées sur ce secteur. Cette proposition sera mise en concurrence dans l'intérêt de la Commune.

A Marinel, l'opération de construction d'un immeuble « Les vignes de Marinel » va reprendre.

Une question est posée, à savoir s'il est fait de la prévention pour éviter d'en arriver à des contentieux : la municipalité est prête à recevoir les personnes qui sont de bonne foi.

- M. Pascal Chessel, une 1^{ère} réunion de la commission bâtiment est programmée le 15 juillet à 18h pour une visite de tous les sites.
- M. Jérôme Moullet propose une visite des installations de distribution de l'eau en septembre.

La séance est levée à 22h30.